

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°11/2020 du 20/11/20

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – La hausse du nombre de cas se poursuit.** Après + 7 % la semaine précédente, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires augmente à nouveau de 7 % cette semaine (+ 13 233 cas contre + 12 162 la semaine précédente), suivant la tendance mondiale (+ 6 %). La hausse du nombre de nouveaux cas hebdomadaires se poursuit au Soudan (+ 471 contre +351 et +71 les 2 dernières semaines), en Ouganda (+ 1 723 contre +1 571 et +1 198) et est particulièrement marquée au Kenya où la situation se détériore depuis plusieurs semaines, avec un pic historique à + 7 504, contre + 6 577 la semaine dernière. En Ethiopie avec une augmentation de + 3 117 cas contre + 3 035 cas la semaine précédente, la situation se stabiliserait.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique de l'Est – La région toujours sous vigilance après un mois de lutte intense en octobre.** Alors que le mois d'octobre a été le mois de lutte le plus actif depuis le début de l'invasion de criquets pèlerins (250 000 ha traités), les essaims se concentrent aujourd'hui en région Afar (Est-Ethiopie), en Somalie, sur les bords de la Mer rouge (Soudan et Erythrée) et au Yémen. Depuis fin 2019, plus de 700 000 ha ont ainsi été traités (dont plus de la moitié en Ethiopie, 150 000 ha au Kenya et 100 000 ha au Soudan) évitant ainsi la perte de 2,3 Mds T de cultures et préservant les moyens de subsistance d'environ 20 millions de personnes. Le conflit au Tigré pourrait limiter les interventions de contrôle des populations (œufs qui pourraient éclore d'ici décembre), à l'instar des difficultés rencontrées en Somalie et au Yémen. Alors que la situation est calme au Kenya depuis fin août, les vents pourraient réintroduire de nouveaux essaims en provenance de Somalie/Est-Ethiopie d'ici la mi-décembre. La FAO dispose à ce jour de moyens financiers suffisants jusqu'à début 2021 : un appel à contribution révisé devrait ainsi être lancé d'ici la fin d'année.
- **Zone CAE – Développement d'une stratégie commune sur la taxation de l'économie numérique.** Le 11 novembre 2020, la 48^{ème} réunion des autorités fiscales des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) s'est tenue virtuellement. Le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie se sont engagés à aligner leurs réglementations fiscales en matière d'économie numérique. Les autorités de ces pays espèrent ainsi augmenter leurs revenus issus du secteur des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et mieux faire face aux grands groupes mondiaux du numérique.
- **Ethiopie – L'ONU demande l'ouverture de couloirs humanitaires.** Alors que les affrontements se poursuivent entre l'armée fédérale et le TPLF (Tigré People's Liberation Front), plus de 36 000 éthiopiens auraient déjà fui le Tigré pour se réfugier au Soudan. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a demandé ce vendredi l'ouverture de couloirs humanitaires pour venir en aide à la population du Tigré prise au piège des combats, regrettant que les autorités refusent toujours toute médiation internationale. Plus de 200 000 personnes pourraient en effet passer la frontière soudanaise dans les prochains jours/semaines.

- **Ethiopie – Baisse limitée des flux d'IDE entrants au 1^{er} semestre 2020.** Alors que les flux d'investissement directs étrangers (IDE) vers les pays d'Afrique Sub-Saharienne enregistrent une baisse de 28 % au 1^{er} semestre 2020, d'après la CNUCED, les flux d'IDE entrants en Éthiopie affichent un léger recul à 1,1 Md USD (contre 1,2 Md USD au 1^{er} semestre 2019), soit une contraction de 12 %. Ce ralentissement reste donc limité compte tenu du contexte d'épidémie de COVID-19 et d'incertitudes politiques. En 2019, l'Éthiopie était le 5^{ème} récipiendaire d'IDE du continent, derrière l'Égypte (9 Mds USD), l'Afrique du Sud (4,6 Mds USD), le Congo Brazzaville (3,4 Mds USD) et le Nigeria (3,3 Mds USD). Ces flux d'IDE s'amoindrissent néanmoins progressivement (2,5 Mds USD en 2019 contre 4 Mds USD en 2017). Avec un quart des nouveaux flux d'investissements sur le 1^{er} semestre 2020, la Chine demeure le premier investisseur du pays.
- **Madagascar – Mise en services d'unités d'énergie solaire mobiles à Tuléar.** La société française Akuo Energy, en partenariat avec Enelec (filiale du groupe malgache Filatex), a annoncé la mise en service de ses unités d'énergie solaire mobiles et portatives dites Solar GEM à Tuléar (sud-ouest de Madagascar). Doté d'une puissance totale de 2,9 MW, le projet a été financé par le fonds d'investissement allemand Atmosfair pour 6 M€. Composée de 44 unités conteneurisées Solar GEM, comprenant chacune 200 panneaux photovoltaïques, l'installation peut être déployée en 30 min, repliée en 45 min, et peut ainsi être déplacée durant des périodes climatiques difficiles.
- **Maurice – Mobilisation de 400 M€ pour relancer l'investissement, maintenir et créer de l'emploi.** Le 11 novembre, le ministère des finances mauricien a annoncé la mobilisation de 126 M€ afin de relancer les investissements dans les infrastructures. Ce financement vise à atténuer les impacts de la crise COVID-19 et sera pris en charge dans le budget 2020/21. Le gouvernement assurera également la prise en charge partielle des salaires de près de 500 000 employés du secteur privé via le Wage Assistance Scheme pour 274 M€. Le ministère du travail procèdera de son côté au recrutement de personnes actuellement au chômage technique dans des établissements publics comme Landscape (gestion immobilière, 2 000 personnes à recruter) ou l'Institut mauricien d'océanographie (1 000 personnes).

Actualités agricoles

- **Monde – L'AFD accorde un prêt de 300 M€ au FIDA afin de soutenir les petits exploitants agricoles.** Pour faire face aux conséquences du changement climatique sur la faim et la pauvreté dans les zones rurales, l'Agence française de développement (AFD) a signé cette semaine un accord de prêt de 300 M€ au Fonds international de développement agricole (FIDA) destiné à aider les petits exploitants agricoles des pays à haut risque à renforcer leur résilience face aux chocs et à accroître leur productivité. Dans la mesure où ces petits exploitants produisent 50 % des calories alimentaires consommées dans le monde, ces investissements vont avoir une forte incidence sur l'approvisionnement alimentaire mondial. L'AFD collabore avec le FIDA dans le cadre de diverses activités, notamment le renforcement de la gestion des risques agricoles et climatiques. L'AFD a apporté au FIDA une contribution de 292 MUSD depuis la création de ce dernier et lui a accordé précédemment un prêt de 200 M€.
- **Kenya – Lancement de la stratégie Bioénergie 2020-2027.** Le gouvernement kenyan, par l'intermédiaire du Ministère de l'énergie (MOE), a lancé le 18 novembre la stratégie bioénergie du Kenya. La bioénergie contribue aujourd'hui à 68% de la demande d'énergie du pays, en particulier la cuisine et le chauffage. Sous le thème de la bioénergie durable et de la « cuisson propre » pour tous d'ici 2028, la stratégie a pour objectifs de promouvoir la production et la consommation durables de bioénergie, d'accélérer la transition vers des technologies et des carburants de cuisson propres, de fournir aux investisseurs potentiels les informations nécessaires sur les opportunités de développement de la bioénergie et de servir de cadre pour la coopération régionale et internationale ainsi que le commerce de la bioénergie et des matières premières. La stratégie prévoit en outre l'amélioration des cadres institutionnels et réglementaires pour une meilleure coordination des politiques de développement des bioénergies (biomasse, biogaz, valorisation des déchets, biocarburants, etc.) et à plus long terme le renforcement des capacités de recherche dans le secteur. L'utilisation d'une énergie propre est par ailleurs jugée essentielle pour réduire les maladies respiratoires qui auraient représenté 25% des maladies signalées au Kenya en 2019.

- **Kenya – Débats au parlement sur les nouvelles réglementations sur le thé.** Alors qu'une importante réforme du secteur du thé avait été annoncée en début d'année, deux comités sénatoriaux viennent de rejeter les réformes proposées. Les évolutions prévoient notamment une évolution des modalités de gestion des 69 usines de thé, réparties sur l'ensemble du pays, et aujourd'hui confiées en gestion à l'Agence kenyane de développement du thé (KTDA). Les principales critiques des gouverneurs et des parlementaires porteraient sur le rôle non défini des comités dans ces nouvelles dispositions, alors que l'agriculture est un secteur décentralisé. Pour mémoire, le secteur du thé est le 3^{ème} plus grand producteur de devises du Kenya et contribuerait à environ 4% du PIB du pays.
- **Burundi – Les prix du pain en hausse.** Depuis quelques jours, le prix du pain dans les kiosques et boulangeries augmente dans la capitale burundaise. En cause, la hausse du prix des ingrédients, pour la plupart importés, comme la farine de blé ou l'huile de coton. Le prix d'un sac de 25 Kg de blé aurait ainsi augmenté de 10 KBIF pour atteindre 53 KBIF (équivalent à 23 €), soit une augmentation de 23 %. D'après un bulletin de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), la production mondiale de blé devrait s'établir à 762,7 MT en 2020, soit une baisse de 2,3 MT par rapport à 2019, entraînant des pressions à la hausse sur les prix.
- **Maurice – Le ministère de l'économie bleue réaffirme la résolution du gouvernement de préserver les stocks de thon dans l'Océan Indien.** Lors de la dernière session parlementaire, le Ministre a rappelé que la gestion des stocks de thon dans l'Océan Indien nécessitait une coordination de tous les Etats côtiers ainsi que de l'UE. Ce rappel entre dans un contexte de velléités de boycott de plusieurs enseignes de supermarchés européens protestant contre la surpêche du thon. Au cours de la 24^{ème} session de la Commission du Thon de l'Océan Indien (CTOI), la délégation mauricienne avait rappelé son engagement en faveur de la préservation des stocks, en mettant en place des procédures de gestion et de quotas adaptés.
- **Seychelles – Approbation par le Parlement européen du renouvellement de l'accord de pêche.** Le 12 novembre, le Parlement européen a ratifié le renouvellement du protocole de pêche entre l'UE et les Seychelles. Ce protocole permet la capture, jusqu'en 2026, de 50 000 T de thon par an par 40 senneurs et 8 palangriers de surface battant pavillon espagnol, français, portugais et italien. En contrepartie, la contribution financière de l'UE sera de 5,3 M€ par an, dont 2,5 M€ correspondent au paiement de l'accès aux eaux seychelloises et 2,8 M€ au soutien du secteur de la pêche de l'archipel. Aux Seychelles, le nouveau ministre de la pêche, Jean-François Ferrari, a visité les installations de l'Autorité seychelloise de la pêche, rappelant l'importance de ce secteur pour l'économie du pays et l'importance du secteur privé pour renforcer la valeur ajoutée dans le secteur (production de glace pour améliorer la conservation des poissons, renforcement des capacités de transformation, etc.).

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Le distributeur Naivas poursuit sa stratégie de croissance.** L'entreprise de distribution Naivas souhaite ouvrir 4 nouveaux magasins d'ici la fin d'année pour porter leur nombre à 70 au Kenya. La chaîne de supermarchés Naivas consolidera ainsi sa présence sur le territoire kenyan, aux côtés des autres distributeurs d'importance, comme le distributeur Carrefour. L'histoire du distributeur Naivas a débuté au Kenya en 1990 avec l'ouverture d'un premier magasin à Nakuru. Il réaliserait aujourd'hui un chiffre d'affaires de 50 Mds KES/an (soit environ 385 M€/an) et emploierait 5 000 personnes. Début 2020, la chaîne de distribution Naivas a ouvert 30% de son capital à AMETHIS Finance, gestionnaire français de fonds d'investissement pour accompagner son développement.
- **Ethiopie – Autorisation des exportations de café de 5^{ème} qualité et de qualité inférieure.** Jusqu'à présent autorisées uniquement sur le marché local, les ventes de cafés de 5^{ème} qualité et de qualité inférieure seront désormais autorisées à l'export. Une nouvelle directive, prise par l'Ethiopian Coffee and Tea Authority, permet aux producteurs et négociants en café d'exporter désormais toutes les catégories de grains de café sur le marché mondial, sans passer par les planchers commerciaux de la bourse aux échanges (Ethiopian Commodity Exchange - ECX). Cette décision vise à stimuler le volume des exportations et des recettes en devises et à satisfaire une demande mondiale sur ces catégories de café.

- **Ethiopie – Des machines éthiopiennes pour renforcer la compétitivité de l'industrie du cuir.** Depuis le mois dernier, l'Institut de développement de l'industrie du cuir (Leather Industry Development Institute) a commencé à fournir des machines-outils fabriquées localement aux petits et moyens fabricants de produits en cuir. Alors que la quasi-totalité des machines de transformation du cuir sont aujourd'hui achetées à l'étranger, doublant ainsi les coûts d'acquisition et présentant des difficultés d'accès aux devises, l'institut a commencé à fournir 4 types de machines aux usines de fabrication de chaussures. Au total, 41 usines de cuir, sur les 84 fabricants identifiés, ont dores et déjà manifesté leur intérêt d'acquérir des équipements fabriqués localement pour réduire leurs coûts de production. En 2019/2020, les exportations de cuir et de produits en cuir ont représenté un total de 80,1 MUSD. Le gouvernement souhaite atteindre une valeur de 100 MUSD sur l'exercice 2020/2021 en produisant 66 millions de pieds² de cuir, 2,3 millions de paires de chaussures, 1,3 millions de gants en cuir et plus de 500 000 vêtements en cuir.
- **Madagascar – Lancement officiel de la campagne d'exportation du litchi pour 2020.** La campagne d'exportation du litchi a été lancée le 13 novembre dans les régions d'Analanjirifo et d'Atsinanana (Est du pays), par le ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA), qui a réitéré son soutien à la filière. Les 30 exportateurs agréés demeurent optimistes malgré la crise sanitaire mondiale et souhaitent exporter un total de 16 000 T de litchis, dont 13 000 T à destination de l'Europe. La baisse se poursuit puisque 17 000 T de litchis ont été exportées en 2019, contre 18 000 T en 2018.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*